

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Les difficultés économiques et les fâcheux événements d'Orient. — Le moyen de triompher des deux crises. Sages conseils à méditer.

Le triomphe de Constantin en Grèce est complet. Le referendum annoncé devient inutile puisque, déjà, Constantin parle en maître. De Lucerne, il a repris la direction des affaires de l'Hellade et en bon frangin, il a donné l'ordre à son président du conseil de nommer ses deux frères : l'un directeur de Smyrne, l'autre directeur de la Thrace. C'est de la bonne administration familiale. Ce faisant, Constantin signifie à l'Entente qu'il entend bénéficier du traité de Sévres qui accorde à son pays Smyrne et la Thrace. Reste à savoir ce que pensent à ce sujet les cabinets de Rome, de Londres et de Paris... qui ne peuvent oublier, cependant, que Tino chercha à poignarder l'Entente, de même qu'il fit assassiner nos marins à Athènes !...

Quoi qu'il en soit, le triomphe de Tino est complet. Son retour à Athènes est un échec cruel pour la politique de l'Entente. Cet échec est singulièrement aggravé par le succès total des bolcheviks qui, après Wrangel, viennent d'exécuter Peltioura. Il ne reste plus à Lénine qu'à reprendre l'offensive contre la Pologne et à donner la main à la Prusse pour établir le fameux front unique du Rhin aux Indes.

Il y a dans ces événements un sujet de préoccupations sérieuses pour notre pays. Ils se produisent, par surcroît, au moment où d'autres inquiétudes assaillent la France : nous voulons parler de la crise économique qui grandit et qui peut avoir de fâcheuses répercussions.

Pouvait-on prévoir cette crise ? Oui, car ce n'est pas impunément, dit un de nos confrères, qu'on peut se livrer pendant des mois à des excès ; depuis l'an dernier, par suite de l'inflation de la circulation fiduciaire, nous avons enregistré, non seulement à la Bourse, mais surtout dans tout le commerce et dans l'industrie, des hausses prodigieuses que rien ne justifiait la plupart du temps. Alléché par le gain, tout le monde a voulu devenir riche vite et, au lieu du bénéfice modéré dont on se contentait autrefois, on a exigé des profits de 100, 150, 200 0/0... et plus ! La conséquence en a été l'évaluation formidable du prix de l'existence, l'évaluation favorisée d'ailleurs par la diminution de rendement causée par la vague de paresse et la réduction des heures de travail. Cela ne pouvait durer éternellement et c'est ce qu'on n'a pas voulu comprendre. Le quart d'heure de Rabelais est arrivé ; ceux qui ont gagné de l'argent très rapidement le perdent en ce moment encore plus vite. Cela nous vaut une crise qui va durer quelque temps, mais nous dirons que c'est une crise nécessaire qui va remettre les choses au point et ramener les prix à un taux plus normal.

La période de réajustement consécutive à la guerre est forcément très laborieuse ; elle sévit partout dans le monde ; elle a commencé aux Etats-Unis et nous voyons actuellement, dans ce pays, des ouvriers demander une réduction de leurs salaires pour éviter le chômage consécutif au manque de commandes. Il en est de même en Angleterre où des usines ferment trois jours par semaine faute d'ouvrage ; le peuple anglais étant avant tout commerçant, on comprend son désir de renouer des relations commerciales avec la Russie des Soviets, uniquement pour y trouver une clientèle dont il a le plus urgent besoin. Il va en être de même en France ; la crise peut être grave, elle peut provoquer des ruines, mais elle sera abrégée si chacun veut bien être raisonnable et accepter bénévolement, par des sacrifices volontaires, ce qu'on ne peut plus empêcher maintenant.

Et ceux qui ne voudront pas s'en tenir à des sacrifices pénibles mais nécessaires, s'achemineront vers la culbute finale... solution autrement cruelle !

Le redressement de la situation économique est donc possible, il suffit que tout le monde fasse son devoir ; que le commerce et l'industrie, en particulier, reviennent aux saines méthodes d'avant guerre, en se contentant d'un bénéfice normal. Plus qu'on ne le suppose, au premier abord, cette dé-

cision abrégerait la crise, car elle supprimerait les restrictions exagérées, mais justifiées du public qui seules paralysent les affaires.

La solution de la crise économique dépend donc de nous. En va-t-il de même pour les problèmes européens qui se posent de toutes parts, en Orient en particulier, et qui menacent la paix du monde ?

C'est plus douteux ! Et il faut bien reconnaître que la politique par trop égoïste de l'Angleterre créée à la France une situation particulièrement difficile. Il se peut, que tôt ou tard, l'empire britannique paie l'erreur commise en permettant aux Soviets de fomenter la révolte dans les Indes ; mais pour l'instant c'est la situation de notre pays qui nous intéresse et cette situation n'est pas brillante.

En Russie, en Asie-Mineure, dans les Balkans, c'est partout, pour nous, une hostilité marquée. A nos portes, c'est l'Allemagne qui, ouvertement, veut se soustraire aux conséquences de la défaite, l'Allemagne, d'autant plus arrogante qu'elle espère à nouveau allonger une antenne vers la mer Egée par la Grèce agrandie et devenue bochophile !...

Certains journaux estiment qu'un remède à ce danger d'Orient, serait de réviser le traité de Sévres et de favoriser la Turquie au détriment de la Grèce. Il se peut. Notre incompétence en la matière, ne nous permet pas un avis personnel. Mais les événements d'hier sont assez cuisants pour qu'on émette un doute sur la loyauté de tous les Enver, Talaat et C<sup>o</sup> qui, de tous temps, se sont déclarés les partisans résolus de l'Allemagne. Guillaume n'a pas eu d'auxiliaires plus dévoués que les Turcs massacrés des Arméniens.

Qu'on réviser le traité de Sévres, soit, mais si c'est pour agrandir la Turquie, ce n'est peut-être pas le meilleur moyen de consolider la paix.

C'est, semble-t-il, par une garde européenne dans les Détroits, qu'on aurait des chances de garantir l'ordre mondial. Pour en arriver là il faudrait, chez nous, une unanimité impressionnante pour nos Alliés ; c'est pourquoi on ne saurait trop s'associer à ces lignes du *Temps* qui sont la conclusion d'un article sur les événements fâcheux qui se précipitent :

« Tout ceci n'est pas pour récriminer vainement. Ce n'est que pour rappeler aux Français qui, à chaque instant, l'oublient et veulent l'oublier, combien la situation est grave. Il devrait leur sembler comme à nous que ce n'est vraiment pas l'heure encore de se désintéresser de ce qui se passe au delà des frontières, où le danger grossit, pour s'adonner aux jeux amusants, paraît-il, de la politique de parti. On prend feu et flamme pour des causes bien secondaires, en des débats qui, pour être quelquefois d'une haute éloquence, apparaissent comme bien mesquins, en comparaison des discussions entre diplomates et des décisions qu'ils prennent, ou est engagée notre vie, la vie de la France et la vie de chacun de nous. Qu'il s'agisse de savoir où et par quels chemins sera transporté le cercueil du glorieux soldat inconnu qui symbolise les souffrances et le courage de tout un peuple, qu'il soit question d'avoir à Rome un chargé d'affaires ou un ambassadeur, ou qu'on discute sur l'opportunité d'opposer au Bloc national un Bloc des gauches ou couleur plus accentuée, est-ce que ces querelles, et tant d'autres qui leur ressemblent, sont donc de quelque importance en ce moment où, dans le silence du canon, nous luttons encore simplement pour notre existence nationale ? Est-ce qu'il est vraiment raisonnable de se passionner et de se diviser entre citoyens d'un pays sur lequel s'étend un épais nuage chargé d'orage, pour de si petites divergences d'opinion ? Et ne serait-il pas meilleur, d'une sagesse après tout élémentaire, de nous faire de bonne grâce les uns aux autres quelques concessions, dût-il en coûter quelque chose à notre amour-propre ou à notre intérêt particulier, et à nous tenir — du moins tous ceux qui veulent avoir une patrie, et veulent que cette patrie soit la France — étroitement serrés les uns contre les autres pour ne faire qu'un seul bloc contre l'éternel convoiteur de nos biens et de notre liberté ? Cela est si évident qu'il n'est pas probable qu'un seul Français ose se lever pour contester cette vérité. Mais de là à la mettre en pratique, il y a quelque distance. Et pourtant « la foi qui n'égale point » est-elle d'une utilité quelconque ?

Puissions-nous suivre ces sages conseils et nous unir dans un faisceau compact pour aider nos dirigeants à réaliser le traité de Versailles. Il sera toujours temps, ensuite, de revenir aux querelles mesquines d'antan !...

A. C.

## INFORMATIONS

### Des paysans badois orient : « Vive la France ! »

Le « Journal de Karlsruhe » rapporte qu'un détachement de police de sûreté s'est rendu dernièrement au village badois d'Urloffen d'Offenbourg, pour y saisir le blé que les paysans ne voulaient pas livrer.

Les paysans ont accueilli le détachement au cris de : « Vive la France ! » et auraient prié par téléphone le commandant français de la tête de pont de Kehl de venir à leur secours. Plusieurs conseillers municipaux et le bourgmestre auraient participé à cette manifestation. Force restera cependant à l'autorité.

### L'Allemagne réclame la libération des prisonniers détenus après condamnation.

Répondant au Reichstag à une question sur les prisonniers allemands encore retenus en France par suite de condamnations, le commissaire d'empire a exposé la démarche faite par le gouvernement pour obtenir leur mise en liberté.

Il évalue leur nombre à 250 et formule diverses plaintes au point de vue de leur traitement, invoquant surtout la dépression morale. Il exprime l'espoir qu'ils seront bientôt remis en liberté.

### 4.000 personnes fusillées en septembre à Moscou

Une vingtaine d'officiers et de soldats britanniques revenant de Russie où ils étaient en captivité, sont arrivés à Londres. Ils avaient été faits prisonniers après la chute de Koltchak et emmenés à Moscou. Ils dépeignent les conditions de vie en Russie, comme mauvaises, au delà de toute imagination.

4.000 hommes, femmes et enfants ont été fusillés à Moscou en septembre. Ces militaires déclarent qu'ils ont souffert du manque de nourriture et de l'état sanitaire déplorable.

### Wrangel reconstituerait son armée

On mande d'Helsingfors à la *Post Press* que les soldats de Wrangel faits prisonniers par les bolcheviks ont été évacués sur le Nord.

D'autre part, la presse soviétique est d'avis que le général Wrangel se tient pas pour battu. Elle croit qu'il enverra une partie de ses troupes à travers la Roumanie pour le front occidental, tandis que sous son commandement une armée sera constituée dans le Caucase du Nord.

### Les réfrigiés de Crimée

140.000 évacués étaient arrivés à Constantinople à la date du 22 au matin, dont 28.500 civils, 14.000 ont été évacués sur Gallipoli, 14.000 autres sur Lemnos.

### La défaite de Venizelos

Les résultats officiels de l'Attique donnent, à M. Venizelos, 38.964 suffrages contre 43.174 recueillis par le dernier élu de la liste d'opposition. Les résultats généraux ne sont pas encore publiés.

La Chambre est convoquée pour le 25 novembre, pour la prestation de serment de la régence, mais sa réunion sera probablement ajournée.

### Les Grecs de Constantinople contre Constantin

Les Sociétés grecques de Constantinople ont émis à l'unanimité une résolution s'opposant à la reconnaissance du roi Constantin et tendant, le cas échéant, à se séparer de la Grèce.

### Les sacrifices de la France

La France tient le premier rang parmi les nations belligérantes comme pertes de guerre.

Le chiffre de la population de la France en 1914 n'atteignait pas tout à fait 40 millions. Le chiffre des pertes, étant, d'après les derniers calculs, de 1 million 365.000 hommes. On a compté qu'elle avait perdu un homme sur 27. L'Allemagne, dont le chiffre de la population dépassait en 1914 67 millions d'habitants, approche avec le chiffre de ses pertes, environ 2 millions, le pourcentage des pertes françaises. Elle perd un homme sur 35 habitants : l'Autriche-Hongrie, un homme sur 50 ; la Grande-Bretagne

(Angleterre, Ecosse, Irlande), ayant perdu 618.000 hommes environ, le pourcentage est de un homme sur 65 habitants. Mais il faut ajouter à cela les pertes des Dominions : 56.047 pour le Canada, 6.800 pour l'Afrique du Sud, 60.000 pour l'Australie ; puis vient l'Italie (population en 1916, 37 millions ; pertes, 455.000 morts) qui perd un homme sur 79 habitants ; la Russie (population 182 millions), un homme sur 107 habitants, chiffre assez incertain ; la Belgique, un homme sur 200 habitants (cette faible proportion s'explique par le fait que la soudaineté de l'invasion a empêché la Belgique de mobiliser tous les mobilisables) ; enfin, les Etats-Unis, qui, sur une population de 110 millions, perdent 51.000 hommes, soit un homme sur 2.000.

### M. Deschanel candidat au Sénat

On annonce de Chartres que, M. Deschanel étant en pleine voie de complet rétablissement, un certain nombre d'amis politiques de l'ancien président ont l'intention de poser sa candidature dans l'Eure-et-Loir, pour les élections de janvier prochain.

### Le voyage de M. Leygues

M. Georges Leygues, président du conseil, devant la date du 28 novembre primitivement prévue pour son voyage à Londres, quitterait Paris dans la matinée de jeudi, accompagné de M. Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

### Le testament de l'ex-impératrice Eugénie

Plusieurs journaux publient les détails du testament de l'ex-impératrice Eugénie. La valeur des biens mobiliers qu'elle possédait en Grande-Bretagne est de 221.622 livres. On croit savoir que sa fortune totale s'élevait à deux millions de livres.

On relève parmi ses legs, 50.000 francs à la ville d'Ajaccio, 20.000 francs à l'hôpital français de Londres, 100.000 francs pour le fonds de restauration de la cathédrale de Reims. L'ex-impératrice a légué le gros de sa fortune personnelle en parts égales à ses exécuteurs testamentaires : le prince Victor-Napoléon, le duc de Berwick, le duc d'Albe et la duchesse de Galisteo et Tamaes.

### Le livret de pension

La « France militaire » annonce l'apparition prochaine du livret de pension dont la création a été prévue par la loi du 5 septembre 1919 et qui permettrait aux pensionnés de tout ordre, de percevoir leur arrérages sans recourir à la production d'un certificat de vie.

## Chambre des Députés

Séance du 23 novembre 1920

La Chambre reprend la discussion du projet tendant à reprendre les relations diplomatiques avec le Vatican.

M. Boncour combat le projet car, dit-il, il ne croit pas que le rétablissement de relations avec le Vatican établisse la paix religieuse en France. Il ne croit pas non plus que par le moyen d'un ambassadeur, Rome et la France puissent négocier sur les Associations cultuelles.

M. Chassaing-Goyon soutient le projet. M. Puech est également partisan du rétablissement des relations.

La suite de la discussion est renvoyée.

M. Aubriot demande à interpellier sur les affaires de Grèce. M. Leygues, président du Conseil, demande le renvoi de l'interpellation à vendredi.

Le renvoi est prononcé.

## Sénat

Séance du 23 novembre 1920

Le Sénat reprend la discussion du contre-projet relatif à la protection de la propriété commerciale.

M. Penancier déclare que le projet en discussion ne défend pas suffisamment cette propriété.

M. Jenouvrier défend, au contraire, le projet : quand le bail est expiré, le locataire n'a plus droit à aucune jouissance. Le propriétaire reprend possession du local qui lui appartient. L'article 1<sup>er</sup> du contre-projet est repoussé par 176 voix contre 124.

## CHRONIQUE LOCALE

### L'EMPLOI DES MUTILÉS

Malgré toutes les belles promesses qui leur ont été faites, qui leur sont faites, nombreux, très nombreux sont les mutilés, anciens combattants qui attendent qu'on s'occupe d'eux, qu'on leur accorde l'emploi qui leur donne quelques ressources pour vivre.

Parfois, dans quelque administration on confie à un ou deux mutilés un emploi d'auxiliaire, mais c'est plutôt rare. Il y a encore trop de mutilés sans emploi, et beaucoup trop d'employés que l'on nomme chaque jour pour remplir des fonctions presque inutiles. Ce serait bien le moins que ces fonctions fussent occupées par les mutilés.

Cette situation ne va pas durer. La commission de codification des lois ouvrières du Sénat, présidée par M. Straus, a discuté le rapport de M. Maurice Sarraut sur l'importante question de l'emploi obligatoire des mutilés de guerre. Le rapport justifie par de puissantes raisons d'ordre économique, social et moral le principe du projet de loi voté par la Chambre le 25 mars 1919. Le législateur a protégé en raison de leur faiblesse les femmes et les enfants. Il intervient même en faveur de l'ouvrier adulte.

Le rapport rend compte de la consultation faite par la commission auprès des Chambres de Commerce : nombreuses sont celles de ces Compagnies qui se manifestent favorables au principe de l'emploi obligatoire. Le rapporteur propose cependant de profondes modifications au texte voté par la Chambre. L'erreur de la Chambre, suivant lui, a été de prendre en considération l'invalidité physiologique, alors qu'il est plus juste de tenir compte de l'invalidité professionnelle, c'est-à-dire du degré de diminution de la capacité de travail d'un ouvrier par rapport à un emploi déterminé. C'est sur ce dernier principe que repose l'économie des modifications introduites dans le projet de la Chambre.

Le projet, tel qu'il ressort du rapport de M. Maurice Sarraut, offre aux employeurs de précieuses garanties et aux mutilés un titre qui à sa source n'est plus dans le taux de leur seule invalidité, mais dans celui surtout de capacité. Il pose pour les mutilés non pas la question du droit à l'existence, mais la question du droit au travail. Il y a environ 1 million 500.000 anciens mobilisés qui bénéficieront d'une pension en vertu de la loi du 31 mars 1919, alors qu'il existe en France environ 8 millions de salariés. Le rapporteur pense qu'en arrêtant la proportion des emplois à réserver aux mutilés et réformés au prorata de 1 pour 10 du personnel total de chaque catégorie d'établissement tous les pensionnés de guerre trouveront sans difficulté un emploi.

Enfin, après 2 ans d'attente, des milliers de mutilés recevront la compensation qui leur est due.

L. B.

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

De Bourbonnais-Marie-Robert-Philippe : bon soldat, courageux, toujours volontaire pour accomplir des missions périlleuses. Faisant fonction de chef de pièce, a été mortellement blessé à son poste de combat, pendant une attaque ennemie, le 20 avril 1917. A été cité.

Doumeq Pierre : excellent soldat, très courageux. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 1<sup>er</sup> mai 1917. A été cité.

Quittot Louis : soldat très courageux. Tombé glorieusement blessé aux mains de l'ennemi, le 1<sup>er</sup> juin 1918, au cours des violents combats de Vierz. Mort pour la France des suites de ses blessures. Une blessure et une citation antérieures. Croix de guerre avec étoile de vermeil.

Reilhac Antoine : très brave soldat. Mortellement blessé, à son poste de combat, à la Harazée, le 18 mars 1916, en Argentine. Une blessure et une citation antérieures. Croix de guerre avec étoile de vermeil.

Straselle Désiré-François-Henri : très brave et courageux soldat. A été grièvement blessé, le 24 avril 1918, au combat de Hangard-en-Santerre. Mort en captivité des suites de ses blessures. Deux blessures et une citation antérieures. Croix de guerre avec étoile de vermeil.

### Postes et Télégraphes

M. Laroque, employé des P. T. T. à Sancerre, est nommé à Cahors.

### Compatriote

Notre distingué compatriote M. le général de brigade Jouinot-Gambetta est promu général de division.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Par décret, en date du 20 novembre 1920, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. le général Jouinot-Gambetta a été placé, sur sa demande par anticipation, pour convenances personnelles, dans la 2<sup>e</sup> section (réserve), du cadre de l'état-major général de l'armée.

### Gendarmerie

M. Roques, sous-lieutenant de gendarmerie à la 17<sup>e</sup> légion, est promu au grade de lieutenant de l'armée territoriale.

M. Calmon, proposé par la Compagnie du Lot, est réadmis dans l'arme de la gendarmerie et affecté à la 17<sup>e</sup> légion.

### Enseignement primaire

M. Tardieu, instituteur chargé d'école à Laurettes, est nommé instituteur à Villesbetta, en remplacement de M. Garrigou, décédé.

M. Bel, instituteur à Souceyrac, est nommé chargé d'école à Laurettes, en remplacement de M. Tardieu.

### Contributions indirectes

M. Dumas, vérificateur des contributions indirectes à Sarlat (Dordogne), est nommé en la même qualité à Gramat.

### Les Cadets du Quercy

La matinée mensuelle de la Société des « Cadets du Quercy » aura lieu le dimanche 5 décembre, à l'hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, à 1 h. 30 précise.

Le secrétaire général, A. BLADINIÈRES.

## Chronique sportive

### Des règles du Rugby

Lors du match Toulouse-Amidonniers, Aviron Cadurcien, certaines décisions de l'arbitre furent critiquées par quelques joueurs et désapprouvées même par certaines compétences du rugby Cadurcien. La variété du jeu, n'a pas permis de prévoir toutes les situations qui peuvent surgir dans la partie ; ainsi la responsabilité de l'arbitre est grande, et beaucoup de choses non prévues ou manquant de précision, sont laissées à son appréciation personnelle.

Quelques unes des situations non prévues dans le code de rugby sont régies par des règles que les arbitres ont coutume de faire respecter quoique la Fédération de Rugby n'ait pas prononcé officiellement leur mise en vigueur. Il faut donc faire appel à ceux qui à une compétence incontestable joignent une longue pratique de l'arbitrage. « Un sportif » soucieux d'apporter un éclaircissement aux nombreux problèmes du rugby, a posé quelques questions à une des figures les plus populaires du sport régional : le Cadurcien Joules membre de la Commission de select du Périgord-Agenais, arbitre officiel de ce comité. Ayant une connaissance approfondie des choses du rugby, habitué, aux grandes rencontres, nul ne pourrait être mieux qualifié pour donner son opinion sur les quelques questions posées. Très heureux de contribuer à l'éducation sportive de ses anciens camarades, ceux-ci lui en seront j'en suis sûr grandement reconnaissants :

### QUESTIONS

1<sup>o</sup> Quand un essai a été marqué, le joueur qui tente le but a-t-il le droit de faire placer le ballon à terre ?

R. — Non.

2<sup>o</sup> Doit-il faire tenir le ballon par un de ses coéquipiers au lieu de le faire placer à terre par cet équipier comme pour un coup d'envoi ?

R. — Il doit le faire tenir et ne pas le toucher.

3<sup>o</sup> Quand l'essai a été marqué entre les poteaux a-t-on le droit de transformer de la distance que l'on veut ?

R. — Oui.

4<sup>o</sup> Après un essai non transformé le jeu reprend aux cinquantes. (nouvelles règles). Le jeu doit-il reprendre par un coup de pied placé ?

R. — Oui, et jamais par un coup de volée aux cinquantes.

5<sup>o</sup> Quand un joueur tente un drop-goal et le manque, où le jeu doit-il être repris ?

R. — Aux 22 par un coup tombé.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 56.

**A LA CHAMBRE.** — La Chambre continue, cet après-midi, la discussion sur le Vatican. MM. Lhopiteau et Reibel représenteront le Président du Conseil qui, à son retour de Londres, prendra connaissance des discours.  
M. Georges Leygues fera à la tribune, mardi, une déclaration.

**JOURNÉE DE RECUEILLEMENT AMÉRICAIN.** — L'Amérique observe aujourd'hui le *thanks giving day*, journée consacrée au recueillement et à la prière. Des services ont eu lieu à Paris dans les églises américaines. Ce soir un banquet réunira la colonie américaine. M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, y représentera le gouvernement français.

**GREVES EN ALLEMAGNE.** — De Berlin : Les ouvriers métallurgistes de la Basse-Silésie ont décrété la grève générale. Les cheminots suivent également le mouvement. Il s'agirait d'un mouvement politique.

D'autre part, la grève des ouvriers agricoles en Poméranie s'est aggravée.

A Rathor, la grève générale a été proclamée. Le trafic est complètement arrêté.

**LE RHIN SEPARATISTE.** — De Berlin : On suit avec une grande inquiétude, dans les milieux politiques, les idées séparatistes qui se manifestent dans les parages rhénans. Le parti populaire rhénan et le groupe républicain du Palatinat poussent actuellement à la réalisation du projet d'une République fédérative du Rhin.

On considère, à Berlin, ce mouvement comme très dangereux pour l'empire.

**L'ENTENTE ET LA GRÈCE**

*L'opinion anglaise.* — Le « Daily Mail », commentant la crise grecque et la visite de Georges Leygues, dit qu'en rejetant Venizelos la Grèce a, en réalité, annulé le traité Turc qui lui donnait tant. Il serait sage, poursuit ce journal, d'accepter les suggestions françaises pour le règlement de cette question, ne serait-ce que parce qu'elles offrent des perspectives de paix dans cette région.

*L'opinion italienne.* — De Rome : Dans les milieux parlementaires, on commente vivement l'attitude de vis-à-vis plus indulgente de l'Angleterre vis-à-vis du

roi Constantin. Les déclarations de Georges Leygues font, au contraire, prévoir que l'attitude de la France sera désormais conforme à celle de l'Italie relativement à la révision du traité de Sévres et elles sont favorablement accueillies. On prévoit la possibilité d'un accord avec la France à ce sujet.

*Le départ de M. Leygues.* — Ce matin, à 9 h. 45, M. Georges Leygues, accompagné de MM. Philippe Berthelot, secrétaire général des Affaires Étrangères, Carteron, chef-adjoint de son Cabinet, Ader, directeur du bureau des charbons, etc., a quitté Paris par la gare du Nord, se rendant à Londres. Il fut salué sur le quai par diverses personnalités dont MM. Steeg, Lhopiteau, Autrand, préfet de la Seine, etc.

Avant de monter dans le train, M. Leygues déclara qu'il rentrerait sans doute dimanche soir ou lundi matin.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 Novembre 1920.

Le marché semble moins nerveux qu'hier et en général la tendance demeure soutenue. La tenue des marchés étrangers étant un peu meilleure provoque sur notre place quelques rachats de vendeurs. Les changes continuent à se détenir et nos rentes françaises sont calmes : 3 0/0 55, 5 0/0 85,20, 4 0/0 1917 et 1918 69,60 et 69,25, 5 0/0 amortissable 97,75, Crédit National ancien 482, nouveau 490.

Banques plus sottes : Paris 1.560, Union Parisienne 1.085, Lyonnais 1.570, Transatlantique 324, Chargeurs Réunis 1.175.

Cuprifères en légère amélioration : Rio 1.494.

Industrielles russes lourdes : Naphté 420, Bakou 3.845, Lianosoff 654, Platine 649, North Caucasian 89.

Pétroliers irréguliers et dans l'ensemble assez résistants : Eagle 362 contre 663, Shell 377, Royal Dutch 34.200 contre 33.050, Omnium des pétroles 1.535, Stéana Romana 1.850.

Diamantifères et mines d'or assez bien tenues : de Beers 840, Jagersfontein 180, Crown mines 139, Rand mines 149, Goldfields 66.

Caoutchoucs mieux disposés : Financière 183, Malacca 152.

## ENGRAIS

SCORIES DE DEPHOSPHORATION 12 % 27 fr. les 100 kg. logé, TOULOUSE.  
Ecrire à CHASSANES, 41, Allées de Brienne, TOULOUSE.

**Grands Magasins de Nouveautés**  
**« AU PRINTEMPS »**  
CAHORS. -- 9 et 11, Rue du Maréchal Foch. -- CAHORS

Samedi 27 Novembre 1920  
**JOURNÉE DU COMMERCE**  
A L'EMPRUNT NATIONAL 6 0/0  
NOTRE MAISON a décidé de participer et de faire participer sa nombreuse clientèle au Succès de l'EMPRUNT en consacrant à la Souscription toutes ses RECETTES du Samedi 27 novembre 1920.

**A CETTE OCCASION**  
 Mise en vente d'Articles réclames  
 dans tous nos rayons  
 et tout particulièrement dans les articles de première nécessité

Afin de vous engager à venir grossir le chiffre de notre recette, nous consentirons, pour cette journée seulement :

**Un ESCOMPTE de CAISSE de 5 0/0**  
 Nos Etalages du VENDREDI 26 NOVEMBRE 1920, entièrement consacrés à cette journée, seront complètement renouvelés.

NOS MAGASINS SERONT PAVOISÉS ET ILLUMINÉS

Il tira sa montre de son gousset et amplifia :  
— Il est exactement 9 heures 25 minutes... En téléphonant simultanément à Rouen, où le rapide s'arrête à 9 heures 40, et à Paris, où il arrive, sans autre point d'arrêt à 11 heures 30... nous avons quelques chances sérieuses pour qu'il soit arrêté... l'assassin... pas le rapide ! Inscrivez, greffier... et vous, monsieur Pied, en votre qualité de témoin important, ne vous attardez pas aux hors-d'œuvre... Réservez les explications pour la déposition qui va suivre... Dites, brièvement mais clairement, ce que vous savez sur l'assassin...

M. Pied prit un temps, s'essuya le front et débita :

— Monsieur le juge, voici. L'assassin se nomme Propercé et il est artiste mime, ainsi que mon livre d'inscription en fait foi... C'est un grand jeune homme, de visage avenant, de tournure distinguée, vêtu d'un complet à carreaux verts et bleus, coiffé d'un chapeau mou de couleur grise et chaussé de bottines jaunes...

Il hésita en cet endroit de son monologue et se tourna vers Gustave, le garçon d'hôtel, afin de se faire une opinion...

— A boutons ?  
— A boutons, confirma le garçon.  
— Il porte également un pardessus mastic et, comme signes particuliers, est rasé de frais, le teint très pâle... et il arbore une cravate rouge dite lavalière...

— Assez ! interrompit le juge Marathon.

— Permettez ce détail complémentaire... Il a, à la main, une valise de cuir jaune...

— Assez ! renouvela le magistrat, à qui les signes particuliers avaient arraché un mince sourire... La désignation est suffisante et tout à fait typique, et si la Sûreté, avec d'aussi remarquables détails, n'arrête point instantanément le coupable, c'est qu'elle l'aura voulu.

Puis, se tournant vers le procureur, et lui tendant la feuille griffonnée par le greffier...

— Monsieur le procureur, donnez-vous la peine de courir au téléphone et de lancer le mandat d'amener. Pendant ce temps je vais consigner les explications des témoins, ici présents... car l'important est d'aller au plus vite...

(A suivre)

**FORTE BAISSÉ**  
HUILE-SAVON  
HUILE comest. 57 fr. les 10 litres.  
SAVON 72 % 40 fr. post. 10 kg.  
SAVON sup. 27 fr. fco cont. remb.  
Agents dem. Fortes remises. V<sup>o</sup> MARIUS BARTHELEMY, Salon (B.-du-Rh.). Pré nom de rigueur.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).  
Le Gérant : A. COUESLANT.

La foire du 25 novembre. — Ainsi que nous l'avions annoncé, une députation du conseil municipal et des commerçants de Cahors, s'est rendue lundi à la préfecture afin d'obtenir la levée de l'injuste interdiction des foires de Cahors.

Après des pourparlers nombreux et animés, M. le Préfet s'est décidé à lever l'interdiction qui causait à Cahors le plus grand préjudice.

Nos félicitations à la municipalité pour son heureuse initiative et à toute la députation pour la fermeté avec laquelle elle a soutenu les intérêts de ses mandats.

**Saint-Céré**  
Comice-Syndicat Agricole. — Voici le Palmarès du Comice qui a eu lieu à Saint-Céré, le 21 novembre 1920 :

**Taurins**  
Lamothe Gustave, 2<sup>e</sup> prix, 100 fr.  
Taurins limousins et garonnais  
Bergougnoux, 1<sup>er</sup> prix, 200 fr.; Coudert, 2<sup>e</sup> prix, 150 fr.; Landes, 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

**Vaches sautes (pleines ou suitées)**  
Castagne, 1<sup>er</sup> prix, 100 fr.; Gouzou, 2<sup>e</sup> prix, 80 fr.; Tournier, 3<sup>e</sup> prix, 50 fr.

**Vaches limousines ou autres races (pleines ou suitées)**  
Alquier, 3<sup>e</sup> prix, 75 fr.

**Bœufs d'attelage — sautes — limousins**  
Gracety, 1<sup>er</sup> prix, 100 fr.; Serriets et Cousy (ex-œquo), 2<sup>e</sup> prix, 75 fr.

**Bœufs toutes races**  
Laplace, 1<sup>er</sup> prix, 50 fr.; Ayroles, 2<sup>e</sup> prix, 40 fr.; Mayonobe, 3<sup>e</sup> prix, 30 fr.

**Élevés (lots de 5)**  
Thous Antoine, 1<sup>er</sup> prix, 50 fr.; Mayonobe, 2<sup>e</sup> prix, 40 fr.; Laplace, 3<sup>e</sup> prix, 30 fr.

**Agnelles**  
Laplace, 1<sup>er</sup> prix, 50 fr.; Laplace, 2<sup>e</sup> prix, 20 fr.

**Verrats**  
Laplace, 1<sup>er</sup> prix, 70 fr.; Delluc, 2<sup>e</sup> prix, 60 fr.

**Truies (pleines ou suitées)**  
Labrousse, 1<sup>er</sup> prix, 60 fr.; Barbier, 2<sup>e</sup> prix, 40 fr.; Bergougnoux, 3<sup>e</sup> prix, 30 fr.; Rougêt, 4<sup>e</sup> prix, 20 fr.

**Canards**  
Hérel, 1<sup>er</sup> prix, 10 fr.

**Lapins**  
Lafont Louis, 1<sup>er</sup> prix, 10 fr.; Lafont Gabriel, 2<sup>e</sup> prix, 8 fr.; Lassalle et Poudjé, 3<sup>e</sup> prix, 6 fr.; Combezou et Mlle Bourseul, 4<sup>e</sup> prix, 5 fr.

**Volailles diverses**  
Gracety, 1<sup>er</sup> prix, 10 fr.

**Produits agricoles**  
Mas, 1<sup>er</sup> prix, 10 fr.

**Machine agricole**  
1) Petits métiers familiaux : Delprat, 20 fr.  
2) Couveuses : Fleury, rappel de diplôme de médaille de vermeil.

3) Souffreuse : Aysac et Larroque, diplôme de médaille d'argent, 40 fr.  
4) Constructeurs : Bourdel, rappel de prime du Concours départemental et félicitations du Jury.

5) Représentants : Langeau et Pélerin, diplôme de médaille d'argent.

*Nota.* — Les primes ci-dessus seront payées le dimanche 28 novembre 1920 à 14 heures à la mairie de Saint-Céré.

**Section d'apprentissage et cours d'adultes.** — A partir du 23 novembre, les cours auront lieu les jours et heures ci-après :

Mercr., de 6 à 7 heures du soir : géométrie pratique, mesurages, devis, tracés.

Judi., de 9 à 11 heures du matin : agriculture pratique, arboriculture fruitière, visites de fermes, expériences de culture, analyses, législation rurale.

Judi., de 7 h. 30 à 8 h. 30 : hygiène, éducation physique, règles des jeux sportifs, théories spéciales pour le football.

Vendred., de 6 à 7 h. du soir : dessin industriel, croquis d'organes de machines, théorie et manipulation des machines-outils.

Les cours sont absolument gratuits et ont lieu à l'école des garçons.

**Le Bastit**  
Le conseil municipal de Bastit est convoqué pour le dimanche 28 novembre, à l'effet d'être un adjoint, en remplacement de M. Lafage, adjoint, élu maire.

**Labastide-Murat**  
Le Conseil municipal de Labastide-Murat ayant demandé à M. le Préfet du Lot de rapporter son arrêté interdisant les foires et marchés dans le canton pour cause de fièvre aphteuse, il ne fut donné suite à cette demande qu'à la date du 12 novembre.

M. le prince Murat, député, a adressé une protestation au ministre de l'intérieur et au ministre de l'agriculture contre ce retard.

**EPILEPSIE**  
Hystérie, Danse de S. Guy, Asthme, Gastralgie, Idées noires, Insomnie, Névrosisme, Neurasthénie, etc.  
DESPERÉS qui avez tout essayé, adressez-vous à  
Laboratoires Spéciaux (Sirocra) N° 22, Boulevard Sébastopol, PARIS. Notice gratuite.

Madame E. RABBE, St-Flour (Cantal), prédit l'avenir, renseigne sur tout. Envoyer date de naissance, département, heure si possible, 3 fr. mandat-poste, timbre pour réponse.

la région d'hôtels indésirables et si nuisibles à l'agriculture.

**Luzech**  
Cours d'adultes. — Les cours d'adultes (enseignement général et enseignement agricole) reprendront à partir du vendredi 2 décembre 1920. Ces cours qui consisteront en leçons de français, de mathématiques appliquées, d'agriculture auront lieu à l'école primaire supérieure tous les soirs de 18 à 19 heures (jeudi et dimanche exceptés).

Ils seront complétés par des séances de démonstration d'agriculture qui seront données le lundi de 15 à 16 heures.

Les jeunes gens qui désirent suivre ces cours sont invités à se faire inscrire à l'E. P. S.

**Foot Ball Rugby.** — L'équipe 1<sup>re</sup> de l'U. S. a rencontré, dimanche dernier, l'équipe 1<sup>re</sup> de l'U. S. D. sur le terrain de Duravel.

La belle, sortant 8 fois sur 10 pour Luzech, permit à l'U. S. L. de faire de belles attaques. Mais le manque d'entraînement des lignes arrières les fit échouer. Pendant la première mi-temps, les Luzéchois obligèrent l'équipe adverse à toucher 6 fois dans ses buts.

A la deuxième mi-temps, Duravel amorça quelques attaques qui échouèrent par la belle défense des arrières luzéchois qui s'étaient ressaisis. Plusieurs mêlées eurent lieu dans les 23 duravellois.

A la dernière minute l'aillier dernier luzéchois marqua un essai dans le camp adverse.

L'équipe luzéchoise est victorieuse par 3 à 0.

C'est un nouveau succès pour notre jeune Société qui, avec un plus d'entraînement et de méthode, fera bonne figure aux championnats 4<sup>e</sup> série qu'elle aura à disputer cette année.

**Puy-l'Évêque**  
Concours agricole du 1<sup>er</sup> Décembre. — Prix : Taureaux, 200 fr., 100 fr.; vaches, 50 fr., 40 fr., 40 fr.; génisses, 50 fr., 40 fr., 20 fr.; bœufs, 50 fr., 40 fr., 30 fr.; troupeaux (5 têtes minimum), de 10 à 80 fr.; oies, canards, poules, lapins; vins nouveaux et vieux, prix divers, primes aux vieux serviteurs, 400 fr., et 50 fr.; prime à la famille ayant le plus d'enfants employés à l'agriculture, 100 fr.

**Saint-Cyprien**  
Mort d'un centenaire. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Bousquet, ancien notaire.

M. Bousquet était âgé de 102 ans. Malgré son grand âge, il avait conservé toute sa lucidité.

Il laisse le souvenir d'un homme de bien et était estimé par tous ses compatriotes.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

**Bannes**  
Hyméne. — Prochainement aura lieu le mariage dont les publications sont affichées entre M. Bray Ferdinand Louis de St-Médard-de-Présque avec Mlle Pradavol Maria Noëlle de Bannes.

Vœux de bonheur aux futurs époux.

**Figeac**  
Gaz. — Sur les instances réitérées de la compagnie du gaz, le Conseil municipal a accepté, à titre provisoire, le prix de 1 fr. le mètre cube à partir du 1<sup>er</sup> Novembre courant.

Adjudication. — L'adjudication des droits de place est fixée au dimanche 12 décembre à 10 h. du matin à la Mairie de Figeac.

Charbon. — Il vient d'être attribué à la ville de Figeac pour le mois de novembre, 23 tonnes de charbon pour les usages domestiques.

Cartes de pain. — La distribution des cartes de pain à prix réduit aura lieu à la mairie à partir d'aujourd'hui, tous les jours de 10 h. à midi.

Récompense. — Nous apprenons avec plaisir que la médaille de bronze de la Reconnaissance Française a été conférée à Mlle Pèrès, fille de M. Pèrès avocat à Figeac, pour services rendus pendant la guerre. Nos plus sincères félicitations pour cette distinction si justement méritée.

**Cajarc**  
Conférence. — La conférence sur l'emprunt que nous avions annoncée a été faite par M. Coldéty fils, dimanche soir.

Le jeune conférencier s'est adressé surtout au cœur et non à l'intérêt des assistants et a obtenu un vif succès.

La salle de la mairie était littéralement comble et de nombreuses dames, ce qui est rare à Cajarc, y assistaient.

Les paroles de M. Coldéty furent entendues et amèneront certainement de nouveaux souscripteurs.

Nos meilleures félicitations au jeune et sympathique conférencier.

**Fête des démolibés.** — Les démolibés et anciens combattants de 1870-71, ont tenu à fêter à leur tour l'anniversaire de l'armistice.

Un banquet bien servi a eu lieu à l'hôtel de la Croix blanche et le soir un bal des plus brillants a réuni à la salle une quantité considérable de danseurs.

Belle fête où n'a cessé de régner la plus grande fraternité.

surabondamment. La tête avait été arrachée du tronc, et le tronc béat, sanguinolent... Le sang, à peine coagulé, s'était répandu sur le lit, et, des matelas imbibés, avait coulé abondamment sur le carreau... Certes, ce spectacle était épouvantable, mais il n'était nullement terrifiant, l'absence de visage enlevant tout intérêt moral, visiblement évocateur, à la scène. Et les fibres sensibles des spectateurs improvisés avaient pour excuse de ne point se trouver trop bouleversés : que le corps de la jeune femme sans tête n'exprimait pas toute l'horreur tragique d'un crime, mais, plus simplement, inspirait la répugnance qu'on éprouve devant une pièce anatomique... Il ne fallait point malheureusement songer à cette hypothèse — qui d'ailleurs eût été fautive — et l'on se rallia à celle du docteur Poussin, lorsqu'il promulgua que la mort remontait à dix ou douze heures, au plus...

Méticuleusement, le greffier inscrivait sur une note approximative les indications dictées par l'organe en fausset de M. Marathon, la position exacte du corps, l'ordre parfait des ustensiles de la chambre qui prouvaient, jusqu'à l'évidence, l'existence d'une lutte quelconque entre la victime et l'assassin.

Le docteur Poussin marmotta :  
— Le crime a été commis, avec un instrument tranchant, certes...  
A qui le procureur Percevent, qui ne voulait pas être en reste d'affirmation préemptoire, ajouta :  
— ...Et n'a pas eu le vol pour mo-

l'un d'eux une montre en argent. Mais ils déclarent avoir jeté les timbres et avoir dépensé les 25 francs.

Mme Epère a déclaré en outre qu'un petit coffret renfermant quelques bijoux, broches, épingle de cravate, porte-cigarière avec monture en or, boutons de manchette en or, lui avait été également volé.

Le trio, d'un commun accord, affirme n'avoir pas touché au coffret. Le trio a été écroué à la prison.

**Un escroc**  
Dans la journée de mercredi, un individu se présenta chez plusieurs commerçants de notre ville de la part de M. R..., boucher à Cahors.

Chez M. Boi et chez Mme Péliésié, il se fit livrer plusieurs couvertures, chez M. Estampe, chapelier, il acheta des casquettes. Le tout au compte de M. R...

Pris de soupçons, un des négociants se rendit chez M. R... celui-ci, mis au courant, répondit qu'il n'avait jamais donné mission à personne de faire des achats.

Plainte fut portée contre l'individu que la police arrêta dans une auberge. C'est un nommé Martial Jean-Charles, né en 1885 à Montauban, résidant à Villeneuve-sur-Lot.

An moment de son arrestation, il était dans un état complet d'ébriété. Il a été déposé au violon municipal.

**Marché de la Villette**  
Il a été expédié du Lot au marché de la Villette pendant le mois d'octobre 1920 : 87 bœufs, 1 taureau, 346 veaux, 559 moutons, 84 porcs.

**Emprunt 6 % 1920**  
Dans le but de faciliter les personnes qui désirent souscrire à l'emprunt, la Trésorerie-Générale sera ouverte, le dimanche 28 novembre, de 9 heures du matin, à 14 heures du soir.

**Banque de France**  
En raison de la clôture prochaine de l'Emprunt, la Banque de France recevra les souscriptions le samedi 27 novembre après-midi et le dimanche 28 toute la journée.

**Chambre de Commerce**  
La Chambre de Commerce du Lot a adressé à Messieurs les Commerçants la circulaire suivante :

« Toutes les Chambres de Commerce de France ont décidé de demander aux commerçants de vouloir bien verser pour l'emprunt le montant de leurs recettes d'une journée.

« La Chambre de Commerce du Lot vient, elle aussi, vous prier de vouloir bien consacrer à cet emprunt les recettes du samedi 27 courant.

« Elle connaît assez votre patriotisme pour ne pas douter du concours que vous apporterez ainsi à l'opération financière dont le succès, d'ailleurs certain, doit affirmer une fois de plus devant le monde notre inébranlable confiance dans l'avenir économique de la France victorieuse. »

**La direction des Grands magasins de Nouveautés « AU PRINTEMPS »** est heureuse de faire connaître à sa nombreuse clientèle, qu'au cours de la Journée du Commerce à l'emprunt un brillant orchestre, composé d'amis, (toujours dévoués lorsqu'il s'agit d'œuvres de bienfaisance ou nationale) se feront entendre gracieusement dans nos Magasins, sous l'habile direction de M. Gustave BARREAU.

**Cénevières**  
Battue aux sangliers. — La société de chasse la Diane de Saint-Roch, dont le siège social est à Cénevières, avait organisé une battue aux sangliers, dimanche 21 novembre. M. Muller, commis de culture des tabacs, a abattu un beau solitaire du poids de 70 kilos, dans les combles dîtes de Tournemire, sur la route de Cénevières à Limogne.

M. Muller blessa ensuite un autre sanglier, qui ne put être rejoint à cause de la nuit.

Une deuxième battue est déjà organisée pour le dimanche 28 courant.

Nous ne saurions trop encourager et féliciter nos infatigables nemours, qui font tout leur possible pour débarrasser

surabondamment. La tête avait été arrachée du tronc, et le tronc béat, sanguinolent... Le sang, à peine coagulé, s'était répandu sur le lit, et, des matelas imbibés, avait coulé abondamment sur le carreau... Certes, ce spectacle était épouvantable, mais il n'était nullement terrifiant, l'absence de visage enlevant tout intérêt moral, visiblement évocateur, à la scène. Et les fibres sensibles des spectateurs improvisés avaient pour excuse de ne point se trouver trop bouleversés : que le corps de la jeune femme sans tête n'exprimait pas toute l'horreur tragique d'un crime, mais, plus simplement, inspirait la répugnance qu'on éprouve devant une pièce anatomique... Il ne fallait point malheureusement songer à cette hypothèse — qui d'ailleurs eût été fautive — et l'on se rallia à celle du docteur Poussin, lorsqu'il promulgua que la mort remontait à dix ou douze heures, au plus...

Méticuleusement, le greffier inscrivait sur une note approximative les indications dictées par l'organe en fausset de M. Marathon, la position exacte du corps, l'ordre parfait des ustensiles de la chambre qui prouvaient, jusqu'à l'évidence, l'existence d'une lutte quelconque entre la victime et l'assassin.

Le docteur Poussin marmotta :  
— Le crime a été commis, avec un instrument tranchant, certes...  
A qui le procureur Percevent, qui ne voulait pas être en reste d'affirmation préemptoire, ajouta :  
— ...Et n'a pas eu le vol pour mo-

l'un d'eux une montre en argent. Mais ils déclarent avoir jeté les timbres et avoir dépensé les 25 francs.

Mme Epère a déclaré en outre qu'un petit coffret renfermant quelques bijoux, broches, épingle de cravate, porte-cigarière avec monture en or, boutons de manchette en or, lui avait été également volé.

Le trio, d'un commun accord, affirme n'avoir pas touché au coffret. Le trio a été écroué à la prison.

**Un escroc**  
Dans la journée de mercredi, un individu se présenta chez plusieurs commerçants de notre ville de la part de M. R..., boucher à Cahors.

Chez M. Boi et chez Mme Péliésié, il se fit livrer plusieurs couvertures, chez M. Estampe, chapelier, il acheta des casquettes. Le tout au compte de M. R...

Pris de soupçons, un des négociants se rendit chez M. R... celui-ci, mis au courant, répondit qu'il n'avait jamais donné mission à personne de faire des achats.

Plainte fut portée contre l'individu que la police arrêta dans une auberge. C'est un nommé Martial Jean-Charles, né en 1885 à Montauban, résidant à Villeneuve-sur-Lot.

An moment de son arrestation, il était dans un état complet d'ébriété. Il a été déposé au violon municipal.

**Marché de la Villette**  
Il a été expédié du Lot au marché de la Villette pendant le mois d'octobre 1920 : 87 bœufs, 1 taureau, 346 veaux, 559 moutons, 84 porcs.

**Emprunt 6 % 1920**  
Dans le but de faciliter les personnes qui désirent souscrire à l'emprunt, la Trésorerie-Générale sera ouverte, le dimanche 28 novembre, de 9 heures du matin, à 14 heures du soir.

**Banque de France**  
En raison de la clôture prochaine de l'Emprunt, la Banque de France recevra les souscriptions le samedi 27 novembre après-midi et le dimanche 28 toute la journée.

**Chambre de Commerce**  
La Chambre de Commerce du Lot a adressé à Messieurs les Commerçants la circulaire suivante :

« Toutes les Chambres de Commerce de France ont décidé de demander aux commerçants de vouloir bien verser pour l'emprunt le montant de leurs recettes d'une journée.

« La Chambre de Commerce du Lot vient, elle aussi, vous prier de vouloir bien consacrer à cet emprunt les recettes du samedi 27 courant.

« Elle connaît assez votre patriotisme pour ne pas douter du concours que vous apporterez ainsi à l'opération financière dont le succès, d'ailleurs certain, doit affirmer une fois de plus devant le monde notre inébranlable confiance dans l'avenir économique de la France victorieuse. »

**La direction des Grands magasins de Nouveautés « AU PRINTEMPS »** est heureuse de faire connaître à sa nombreuse clientèle, qu'au cours de la Journée du Commerce à l'emprunt un brillant orchestre, composé d'am